

UNDT/2022/133, Applicant

Décisions du TANU ou du TCNU

Sur l'anonymisation, l'article 11.6 du statut du tribunal prévoit dans sa partie pertinente que ses jugements seront publiés tout en protégeant les données personnelles. Une disposition similaire est contenue dans l'art. 26.2 des règles de procédure du tribunal. Étant donné que la présente affaire repose sur des preuves médicales pour étayer une demande de préjudice moral, le Tribunal conclut qu'il est raisonnable de expliquer le nom du demandeur à partir de ce jugement. Sur les avantages basés sur les preuves enregistrées, le tribunal a conclu ce qui suit.

Premièrement, le tribunal a constaté que les deux accusations contre le demandeur étaient établies conformément à la norme applicable, à savoir celle de la prépondérance des preuves. Deuxièmement, le tribunal a constaté que les faits établis équivalaient à la conduite présumée et violaient ST / SGB / 2008/5, ainsi que le règlement 1.2 (m) et le personnel du personnel et le personnel 1.2 (Q).

Troisièmement, le tribunal a constaté que la mesure appliquée, qui n'était pas de nature disciplinaire, était proportionnée à l'infraction. Enfin, le tribunal a constaté que les droits de la procédure régulière du demandeur étaient respectés conformément à la règle 10.2 (c) du personnel. En ce qui concerne la demande de rémunération du requérant, le tribunal a noté que i) l'enquête sur les allégations contre le requérant avait pris 14 mois pour être achevés au lieu des 3 mois statutaires, et ii) le processus disciplinaire n'était pas justement achevé que près de 2 ans et demi Après la conclusion du rapport d'enquête. Ainsi, le Tribunal a également constaté qu'il y avait un lien de causalité entre le retard indu dans la réalisation du processus disciplinaire et la détérioration de la santé mentale et du bien-être du demandeur, comme le soutiennent les preuves médicales. Par conséquent, le tribunal a accordé une rémunération pour préjudice moral au montant de 5 000 USD et a accordé en partie la demande.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur conteste la décision de lui rendre une réprimande écrite et de la placer dans son dossier de statut officiel («OSF»).

Principe(s) Juridique(s)

L'administration a le devoir d'agir de manière équitable, à juste titre et de manière transparente dans le traitement des membres du personnel, et la validité de l'exercice de l'autorité discrétionnaire est jugée en vertu des principes juridiques énoncés dans Sanwidi 2010 Unat 084. Le contrôle judiciaire est axé sur la façon dont la décision -Meaker a pris la décision contestée et non sur le fond de la décision du décideur. Lors de l'examen des décisions imposant une sanction, qu'elle soit disciplinaire ou administrative, la portée d'examen du tribunal se limite à déterminer si: les droits de la procédure régulière d'un demandeur ont été respectés, les faits sous-jacents aux mesures disciplinaires ou administratives ont été établies, les faits établis équivaut à la conduite présumée , et la sanction a été proportionnée à l'infraction. Il est de la responsabilité de l'organisation de mener des questions disciplinaires en temps opportun d'éviter une violation des droits de la procédure régulière du membre du personnel, ainsi que d'éviter de garder un membre du personnel dans des «limbes» concernant l'issue d'un processus disciplinaire.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

Applicants/Appellants

Applicant

Entité

UNSSS(UNDSS)

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2021/41

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

23 Déc 2022

Duty Judge

Juge Bravo

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Abus d'autorité

Représailles

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Droit Applicable

Résolutions de l'Assemblée générale

- A/RES/69/203

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2017/2/Rev.1
- CSG/2008/5

Règlement du personnel

- Article 1.2(m)
- Article 1.2(q)

Statut du personnel

- Disposition 10.2

TCNU Règlement de procédure

- Article 26.2

TCNU Statut

- Article 10.5(b)
- Article 11.6

Jugements Connexes

UNDT/2021/076

2018-UNAT-874

2015-UNAT-592

2010-UNAT-084

2014-UNAT-415

2019-UNAT-915

2012-UNAT-209